



# COMMUNE DE PAUDEX

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAL

### La Municipalité de la Commune de Paudex

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 25 juin 2007, le Conseil communal a adopté :

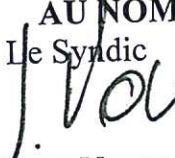
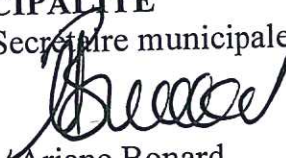

#### 1. Le préavis 07/2008 – Comptes et gestion 2007

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

La gestion et les comptes ne peuvent pas faire l'objet d'un référendum (art.107, al 2,LEDP).

#### 2. Le préavis 08/2008 – Rétablissement du chemin de la Paudèze – crédit alloué fr. 86'000.--

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal. Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art.107, al 3,LEDP).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic  La Secrétaire municipale   
Serge Voruz  Ariane Bonard

Paudex le 24 juin 2008